



# GOALBALL

## Championnat d'Europe Masculin B (I.B.S.A 2026)

---

**Règles de sélection**  
**Année 2026**



# SOMMAIRE

» Les critères de sélection handisport.....	3-6
» Process de sélection.....	7-8
» Echéancier.....	9

# Chemin de sélection de la Fédération Française Handisport

## Critères généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur, confie la procédure de sélection de ses sportifs et sportives pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

### **Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)**

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 14 décembre 2024 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- Le Vice-Président ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique National ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique Adjoint en charge de la performance et de la stratégie de la performance paralympique.

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète.

### **Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection**

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs et sportives sélectionnés par la F.F. Handisport.

La F.F. Handisport poursuit l'objectif que les sportifs et sportives sélectionnés soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux compétitions de sélection ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influer sur la réussite de cette compétition internationale.



# Critères de sélection handisport

## A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportives et sportifs français en vue de cette compétition internationale de référence est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale (F.I) concernée et consultables sur le site Internet en suivant le lien : <https://ibsasport.org/>

Le fait de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictés par la fédération internationale concernée est un prérequis pour prétendre à la sélection. C'est un préalable nécessaire mais pas suffisant à lui seul pour être sélectionné sur la compétition internationale de référence ciblée, d'où la mise en place de critères propres à la FFHandisport.

## B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

Le responsable de la performance disciplinaire proposera à la commission de sélection une liste de sportives et sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La commission de sélection fédérale valide et entérine les sportives et sportifs sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.

La fédération, par la voix ou par délégation du président inscrit les sportives et sportifs dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.



# Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

## Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour dans la discipline concernée ;
- Disposer d'un certificat médical d'autorisation à la pratique compétitive dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la F.I. concernée ;
- Répondre aux critères de qualification internationaux de la F.I., sur les plans administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet et à jour en lien avec les règles fixées par la F.I. ;
- **Être à jour de la surveillance médicale réglementaire** auprès de la commission médicale en lien avec la réglementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage (Disposition de l'attestation annuelle de réussite de la formation en ligne de l'AFLD et de la formation en ligne mise en place par la F.I si existante) ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales émanant de la F.F.H. ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Avoir signé et respecter les termes de la charte de haut niveau et la convention du S.H.N membre d'un collectif national.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France dans les disciplines ou celui-ci existe, sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définies ci-après.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation
- Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



# Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

**A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 18/01/2025 :**

*« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.*

*Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »*



# Process de Sélection

## Championnat d'Europe B - I.B.S.A 2026

**Lieu : Thessalonique (Grèce)**

**Dates : 28 juin au 06 juillet 2026**

La sélection des sportifs français aux Championnats d'Europe est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale (I.B.S.A.) et consultables sur le site internet de I.B.S.A. en suivant le lien : <https://ibsasport.org/sports/goalball/about/overview/>

Le fait, de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictées par l'I.B.S.A est un prérequis pour prétendre à la sélection. Néanmoins, les sportifs prétendant à une sélection aux Championnats d'Europe doivent également satisfaire aux critères de sélection mis en place par la Fédération Française Handisport.

### 1. Règles de sélection

Seront proposés à la sélection :

L'équipe masculine sera composée de 6 joueurs au maximum.

#### Critères individuels de performance :

1.1 Obligations :

- Honorer les convocations pour stages et compétitions de préparation ;
- Honorer toute autre forme de sollicitation au service du projet de performance ;
- Disposer d'un dossier de classification internationale à jour ;

1.2 Structuration de l'entraînement :

- Un minimum de 4 séances par semaine ;
- Compléter les séances spécifiques par de la préparation physique ;
- Répondre aux sollicitations du staff pour des évaluations ponctuelles ;

Tout manquement à l'une de ces obligations devra faire l'objet d'une demande particulière auprès du manager de la performance.

Toute situation particulière d'un sportif par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



# Process de Sélection

## **Critères d'aide à la décision pour les athlètes proposés à la sélection**

Le Manager de la performance disciplinaire en lien avec l'entraîneur national, sera en responsabilité de présenter la liste de sportives et sportifs sélectionnables à la commission de sélection fédérale.

Compte tenu de la spécificité du goalball, la sélection s'opérera dans un souci de performance collective.

Les niveaux de jeu affichés par les joueurs à l'occasion des différents championnats, des matchs amicaux de l'équipe de France et des stages du Collectif national serviront de base, pour l'encadrement fédéral, à l'évaluation des potentiels individuels et collectifs.

Critères d'aides à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

- Projet de jeu de l'équipe de France
- Progression sur la saison
- Statut de classification

Toute situation particulière d'une sportive par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



# Echéancier

- Janvier 2026 : Mise en ligne des chemins de sélection
- 11 Mai 2026 : Commission de sélection
- 13 Mai 2026 : Publication de la sélection sur le site Internet "bleus handisport.org"



